

Politique d'adhésion pour les mineurs

Je soussigné (NOM et Prénom du représentant légal)

autorise mon enfant (NOM et Prénom de l'enfant) :

- à adhérer à l'AAS Fresnes Tennis de Table pour toutes les activités proposées par cette association et à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessaires aux compétitions sportives officielles, amicales ou de loisir au cours de la saison
- les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

Les parents doivent accompagner leurs enfants sur les lieux d'entraînements et **s'assurer de la présence** d'un responsable du club.

En cas d'absence de ces derniers et jusqu'à leur arrivée, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants. La prise en charge de l'AAS Fresnes Tennis de Table s'arrête à partir du moment où l'entraînement est fini et que les enfants sont sortis de l'enceinte du club. L'AAS Fresnes Tennis de Table décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir avant et après leur prise en charge définie ci-dessus.

J'autorise mon enfant à repartir seule de la salle à la fin de l'entraînement :

OUI ☐ NON ☐

Fait à le

Signature du représentant légal :

Par cette adhésion à l'AAS Fresnes Tennis de Table :

- j'accepte que les photos réalisées dans le cadre de la participation de mon enfant aux manifestations soient publiées et diffusées dans la presse écrite, dans les livres, sur le site internet du club, sur les réseaux sociaux sans donner lieu à compensation,
- je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance (chapitre I ASSURANCE ci-dessous) et de la possibilité de souscrire des garanties complémentaires,
- je reconnais avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur de la section Tennis de Table de l'AAS FRESNES.

I- ASSURANCE

L'inscription à l'AASFTT s'accompagne d'une prise de licence qui inclut une assurance souscrite auprès de la MAIF.

Ce contrat couvre :

- l'assurance **Responsabilité Civile**,
- l'assurance **Recours et Défense Pénale**,
- l'assurance **Responsabilité Administrative**,
- l'assurance contre les **accidents corporels**, l'individuel accident (peut-être facultative) et avec la possibilité en option de prendre des garanties complémentaires.

Pour La pratique du tennis de table :

- pendant les rencontres officielles, de sélection ou amicales, entraînements, séances d'initiation, école de tennis de table, stages organisés par la Fédération, les Ligues, les Comités départementaux ou les Clubs.
- Intersaison : les licenciés de la saison précédente sont garantis jusqu'au 15 octobre.
- Les réunions en relation avec les activités sportives.
- Les missions, permanences, nécessaires à l'organisation des manifestations sportives.
- Les trajets les plus directs effectués pour se rendre sur les lieux de ces activités ou manifestations et pour en revenir, dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné par un motif dicté par l'intérêt personnel, étranger à ces activités ou manifestations.
- Les participants non licenciés des épreuves promotionnelles organisées par la Fédération et ses organismes déconcentrés

Chaque assuré détenteur d'une licence en cours de validité peut étendre ses garanties en souscrivant à des options complémentaires en contactant la MAIF :

MAIF
16/18 Boulevard de la Mothe
54000 NANCY
Téléphone : 03.83.39.76.26
gestionspecialisee@maif.fr

II- INFORMATIQUE ET LIBERTE

Informatique : « La loi N°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'appliquent aux réponses faites au questionnaire d'inscription. Elle garantit un droit d'accès et rectification, pour les données vous concernant, auprès du secrétaire de l'association.

"Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne."

Date et signature du représentant légal :